

Association Foncière Agricole Autorisée (AFAa) des Coteaux de Crolles
Espace Andréa Vincent
Chemin de la Falaise
38920 CROLLES

Tel (Carole BRUNET) : 06 89 95 35 39
afa.crolles@gmail.com

AFA de Crolles Compte rendu de la 7ème réunion du comité syndical du 2 mai 2018

Etaient présents :

Marie-Noelle JACQUEMOND, François DREVET, Michèle SCHMIDT, Frédéric LANCON, Philippe GRATIEN, Nelly GROS (mairie), Yann AURENSAN (mairie), Carole BRUNET (Chambre d'Agriculture)

Excusés :

Martine LUNARDI, Bernard SESTIER, Roselyne DIDIER

A l'ordre du jour :

- validation du compte-rendu de la réunion du 05/04
- retour sur parcelles dossier défrichement pour Ferme des Echelles présentées le 5/4, demande sur nouvelles parcelles à intégrer & vote du conseil syndical
- point sur pièces à fournir pour constituer le dossier défrichement : convention pluriannuelle d'exploitation et devis d'entreprises
- demande parcelles dossier défrichement pour Thomas FINOT & vote du conseil syndical
- point sur autorisation de défrichement (DDT)
- prochaine réunion

1/ Validation du compte-rendu de la réunion du 5 avril

Le compte-rendu est validé sans remarques particulières, hormis une précision apportée par François DREVET concernant le fait qu'il n'a pas participé au vote du conseil syndical pour le cofinancement apporté par l'AFA pour le défrichement des parcelles au bénéfice de la Ferme des Echelles.

2/ Retour sur parcelles dossier défrichement AFA pour Ferme des Echelles, demande sur nouvelles parcelles à intégrer & vote du conseil syndical

Présentation aux membres présents des 12 parcelles que la Ferme des Echelles souhaiterait faire défricher (vote à l'unanimité lors du conseil syndical du 5/4). Mr DREVET précise qu'il souhaiterait retirer la parcelle AA19 de cette liste et rajouter les parcelles E165 et E144. La surface totale des parcelles à défricher est estimée à environ 1,2 ha.

- ✓ **Après sortie de Mr DREVET de la salle, les membres du comité syndical présents votent à l'unanimité pour la modification de cette liste de parcelles à intégrer au dossier de défrichement qui sera présenté par l'AFA.**

3/ Point sur pièces à fournir pour constituer le dossier défrichement

L'AFA étant l'unique co-financeur (à hauteur de 20 % du coût des travaux) pour le défrichement des parcelles situées dans son périmètre, **un unique dossier** sera présenté pour toutes les parcelles à défricher, quelque soit l'exploitant bénéficiaire. Aucune participation ne sera demandée ni aux exploitants ni aux propriétaires.

A noter que l'AFA devra réaliser **l'avance de trésorerie** de l'ensemble du coût des travaux. Le versement de la subvention FEADER représentant 80 % du coût total des travaux interviendra certainement avec du retard (1 ou 2 ans?). Se pose la question de l'absence de compte public pour l'AFA (*étant donné l'urgence, la DDT a été relancée le 3 mai par Nelly GROS à ce sujet*).

Convention Pluriannuelle d'Exploitation (CPE) :

Le comité syndical a travaillé sur le projet de convention pluriannuelle d'exploitation (CPE) qui pourra être contractualisé entre l'AFA et le preneur des parcelles. En effet en l'absence d'un acte de propriété ou d'un bail il est possible de présenter une CPE pour l'appel à projets émis par le Grésivaudan.

Le comité syndical propose des amendements au modèle de CPE présenté par la Chambre d'Agriculture. *Ces amendements pourront figurer dans l'article « Réserves » car il n'est pas possible de modifier le contenu des articles de la CPE, définis par arrêté préfectoral de 2003 (information non données en réunion car obtenue le 3 mai).*

Un modèle de CPE sera envoyé à tous les membres du comité syndical pour validation. La CPE finale devra être signée entre le GAEC Ferme des Echelles et Nelly GROS avant le 3 juin, date finale de dépôt des pièces justificatives.

Mme JACQUEMOND précise qu'il faudrait a minima **informer les propriétaires de toutes les signatures de CPE** même s'ils ne prennent pas part à la signature. Le comité syndical approuve cette proposition.

Les membres du comité souhaiterait réfléchir à un **système de stockage facilement consultable des documents officiels signés** (baux, CPE...) ainsi qu'un agenda permettant de visualiser les durées et échéances des baux et conventions signés. Nelly GROS précise qu'un classeur avec tous les documents consultables (listings propriétaires, statuts...) est déjà disponible dans le bureau de l'AFA. En revanche, une plate-forme de stockage en ligne pourrait permettre de consulter ces mêmes documents.

Devis d'entreprises de débroussaillage :

Un listing des entreprises habilitées pour faire du débroussaillage/dessouchage a été fournie par le Grésivaudan. **Mr GRATIEN se propose de contacter et de faire venir 2 entreprises sur les parcelles qui feront l'objet du défrichement pour l'estimation du coût des travaux.** La Chambre d'Agriculture va réaliser un plan du parcellaire complet de ces parcelles qui sera transmis au plus tôt à Mr GRATIEN via Nelly (*plan transmis le 4 mai*). *Transmis à M. Gratién le 9 mai avec demande de faire réaliser 3 devis en 1 seul lot sur les 20 parcelles concernées (16 sur Craponoz + 4 sur le pied de Crolles)*

4/ Demande parcelles dossier défrichement pour Thomas FINOT & vote du conseil syndical

Suite à la présentation de son exploitation et de ses besoins en foncier, Thomas FINOT souhaiterait présenter 6 parcelles au dossier de défrichement porté par l'AFA. Ces parcelles font l'objet de baux ruraux signés avec les propriétaires correspondants :

- secteur Craponoz : E151 et E152
- secteur Montfort : AK16 AK38 AI27 AI26

- ✓ les membres du comité syndical présents votent à 6 voix POUR le financement du défrichement des 4 parcelles situées à Montfort
- ✓ les membres du comité syndical votent à 4 voix POUR et à 2 voix CONTRE le financement du défrichement des 2 parcelles situées à Craponoz

La demande de co-financement du défrichement des parcelles présentées par Thomas FINOT est donc acceptée à la majorité.

Une copie des baux ainsi que les preuves de demandes d'autorisation d'exploiter devront être fournies par Thomas FINOT à l'AFA pour constituer le dossier.

5/ Point sur autorisations de défrichement

Concernant le défrichement des parcelles et la possible valorisation du bois par les exploitants (vente ou récupération du bois de chauffage), si les exploitants ne sont pas propriétaires il convient que l'exploitant signe une **lettre d'accord avec ses propriétaires l'autorisant à faire défricher leurs parcelles et à récupérer le bois obtenu**. Nelly GROS propose de rédiger un modèle de cette lettre.

Il est proposé de faire intervenir au plus tôt **un technicien de la DDT pour qu'il estime la nécessité ou non de réaliser une demande d'autorisation de défrichement** sur les parcelles présentées par l'AFA au dossier défrichement, dans le cas de reconquête agricole. Un point est prévu à ce sujet entre la Chambre d'Agriculture et Violène SALEM le 18 mai. Etant donné l'urgence, la Chambre d'Agriculture va tâcher d'avoir une réponse à ce sujet plus tôt.

6/ prochaine réunion

La prochaine réunion est fixée au **mercredi 26 ou au jeudi 27 juin à 20h**, espace Andréa Vincent. Cette réunion interviendra après la réunion du comité de pilotage de l'appel à projet défrichement au Grésivaudan prévue le 20 juin. Ce comité de pilotage doit statuer sur le choix des dossiers à présenter à la Région. Des pièces justificatives manquantes pourront alors encore être fournies.

Les membres du comité non présents ce jour pourront donner leur préférence entre ces 2 dates par mail.

Envoi des convocations par mail sauf pour Mr GRATIEN et Mme GROS (envoi papier)

Ordre du jour provisoire :

- avancement du dossier de défrichement après comité de pilotage du 20 juin
- retour sur liste des porteurs de projets et suites à donner